

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 66

Artikel: L'idée marche...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Prégny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'idée marche... — Une délégation suffragiste au Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel: E. P. — Conférence de Femmes pour la Concorde internationale: E. Gd. — Les Femmes et la Chose publique: I. Chronique parlementaire fédérale: Marg. GOBAT; II. Chronique parlementaire genevoise: E. Gd. — De-ci, de-là... — Une belle vie: M^{lle} Elisabeth de Stoutz: C. G. — Le féminisme suisse il y a 50 ans: M^{me} Marie Gægg et ses collaboratrices (*suite et fin*): E. Gd. — Notre Bibliothèque: *L'Institut J.-J. Rousseau de 1912 à 1917*. — Ce que disent les journaux féministes. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

C'est en Suède qu'un nouveau progrès est à signaler ce mois. Le gouvernement s'est enfin décidé à déposer un projet de loi reconnaissant aux femmes les droits politiques.

Il est en effet bizarre que dans ce pays où les femmes possèdent l'électorat en matière municipale depuis 1862 (la Suède a été en effet le premier pays où les femmes aient voté) et l'éligibilité depuis 1909 et s'en servent de façon fort intelligente; dans ce pays entouré d'autre part d'Etats affranchis, suivant la formule consacrée (Norvège, Finlande, Danemark)... il soit si difficile d'obtenir la reconnaissance complète de leurs droits de citoyens! Peut-être cela provient-il de l'esprit aristocratique qui subsiste encore dans cette partie de la Scandinavie, tandis que la Norvège est infiniment plus démocratique et même républicaine, malgré sa forme de gouvernement? Car c'est le parti conservateur qui détient la majorité à la Chambre haute, qui a toujours fait échouer toute tentative d'émancipation politique des femmes, même quand elle lui arrivait votée par la Chambre basse. Il n'y avait pas de raison pour que cette situation ne s'éternisât pas, et quelques suffragistes suédoises commençaient à désespérer.

Il semble maintenant qu'il y ait quelque chose de changé, et certains signes font augurer de meilleures dispositions de la Chambre haute à l'égard du suffrage féminin. La majorité politique des femmes ferait, paraît-il, l'objet de dispositions spéciales: il serait question de la fixer à un âge plus élevé que pour les hommes, quitte à la ramener ensuite automatiquement au même âge que celui fixé pour ces derniers.

En France, l'Union pour le Suffrage a obtenu une audience pour son Comité exécutif du Groupe nouvellement formé à la Chambre des Droits de la Femme. M. Flandin, chargé depuis une année de présenter le rapport de la Commission du Suffrage Universel sur le vote féminin en matière municipale, et qui s'abrite pour n'en rien faire derrière le prétexte que le moment est mal choisi et risque de tout compromettre, a paru ébranlé, tant par la vivacité de quelques-uns de ses collègues que par l'assurance du Comité de l'Union française qu'il préférerait de beaucoup que le projet fût tué plutôt qu'enterré vivant! « En somme, journée utile et premier contact satisfaisant avec le groupe des Droits de la Femme », écrit M^{me} de Witt-Schlumberger.

P. S. — *Au moment de mettre sous presse, nous recevons la réponse suivante de Miss Sheepshanks, secrétaire de l'Alliance internationale pour le Suffrage, à la question qu'on nous avait priée de lui poser au sujet de l'éligibilité des femmes dans la nouvelle loi anglaise :*

« ... Cela est bien anglais de n'avoir rien mentionné à cet égard! Le fait est qu'à l'heure actuelle nous ne savons pas si nous sommes éligibles au Parlement ou non! la loi ne le mentionnant pas expressément. Il se peut aussi bien, ou que le Parlement n'y ait pas songé du tout, ou n'ait pas eu l'intention de nous reconnaître l'éligibilité, mais personne ne peut nous le dire. En tout cas, deux femmes seront candidates aux prochaines élections pour tirer la chose au clair. L'une est une militante bien connue, Miss Nina Boyle, de l'Afrique du Sud, qui a été pendant longtemps secrétaire de la Ligue pour l'Emancipation des Femmes, et qui, depuis la guerre, a dirigé un hôpital à Salonique. Elle est candidate à la députation pour Keighley (Yorkshire).

... Je pense, puisque vous me dites que les pasteurs sont généralement favorables à la cause du suffrage féminin, que cela vous intéressera de savoir qu'à la Chambre des Lords, tous les évêques ont voté pour nous, et à leur tête l'archevêque de Canterbury et l'évêque de Londres.

... Enfin, je viens d'apprendre que le projet de loi accordant le vote aux femmes en matière fédérale vient d'être déposé au Canada. Notre cause fait des progrès si rapides qu'il faut que la Suisse se hâte si elle ne veut pas rester en arrière!... »

Une délégation suffragiste au Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat neuchâtelois ayant été chargé par le Grand Conseil d'étudier la question des droits politiques des femmes, les sociétés suffragistes du canton lui ont demandé de recevoir une délégation qui pût lui exposer directement les vœux des femmes neuchâteloises. Une audience leur a été accordée le 8 mars par le Conseil d'Etat *in corpore*. En termes simples, frappants et élevés, M^{me} Vuillimienet a dit à grands traits pour quelles raisons, d'ordre à la fois idéal et pratique, nous souhaitons voir notre canton accomplir bientôt un progrès devenu